



académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La politique éducative et culturelle académique

Le printemps des chorales scolaires

INTRODUCTION

Le plan de généralisation de la pratique chorale lancé en décembre 2017 conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, rappelle l'intérêt multiple que les élèves peuvent trouver dans la pratique du chant choral, tant sur le plan artistique que pédagogique et social, et définit les différents objectifs à mettre en œuvre à l'école, au collège et au lycée.

L'enseignement de chant choral s'appuie sur un projet artistique annuel porteur d'enjeux éducatifs et inscrit dans le volet culturel des projets d'écoles et d'établissements. Celui-ci aboutit à une ou plusieurs restitutions publiques, concerts et/ou spectacles qui jalonnent l'année scolaire et sont autant d'objectifs qui mobilisent le travail régulier des élèves dans une pratique exigeante menée sur un temps long.

L'académie d'Aix-Marseille poursuit son soutien actif aux chorales scolaires des 21 réseaux et propose d'accompagner et de valoriser les projets artistiques conduits dans le cadre du **Printemps des chorales scolaires**, qui doit devenir un événement artistique et culturel majeur aux enjeux artistiques et éducatifs forts. L'ensemble des projets remontés seront diffusés dans un florilège illustré et diffusé sur le site de l'académie.

Quatre modules sont ainsi proposés aux équipes pédagogiques de l'académie et correspondent à divers schémas d'organisations possibles.

Quelque soit la modalité retenue, tous les établissements sont invités à faire connaître leur projet artistique choral pour 2020-2021 et de le valoriser dans la publication académique « **Le Printemps des chorales scolaires** » Cela permet, tous les ans, de réaliser un état des lieux académique des projets artistiques des chorales scolaires et de promouvoir le travail des élèves, des professeurs et des nombreux acteurs engagés à leurs côtés.

Il est à noter que chaque année, l'académie propose des projets de création chorale et de nouveaux programmes mis à la disposition des équipes pédagogiques du second degré ou dans le cadre d'un projet inter-dégrés

Les 4 modules proposés :

MODULE 1 - Une école, un collège ou un lycée conduit seul un projet choral de manière autonome.

- ⇒ **Pour le 1^{er} degré** : Les conseillers pédagogiques en éducation musicale peuvent accompagner la démarche du projet choral. *Les enseignants du 1^{er} degré se réfèrent à l'organisation proposée par la DSDEN de leur département.*
- ⇒ **Pour le 2nd degré** :
- La responsable du domaine musique à la DAAC peut accompagner la démarche du projet choral, conseiller des partenaires et salles de spectacle, rappeler les responsabilités de l'organisateur et aider à la coordination du concert.
 - Les professeurs pourront s'appuyer sur **le livret d'accompagnement**.
 - Les associations départementales des chorales scolaires peuvent également apporter leur aide par une mise à disposition d'outils pédagogiques (répertoires chorals - prêt de matériels disponibles). Pour bénéficier de ce soutien, l'établissement scolaire adhère à l'association *via un bulletin d'adhésion*.

Pour un accompagnement et une valorisation des actions, les écoles et les établissements sont invités à faire connaître leur projet artistique choral 2020-2021, à l'adresse isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

MODULE 2 - Chorales scolaires associées à des dispositifs en partenariat

- ⇒ Le projet artistique est proposé et impulsé par une structure culturelle partenaire. Il aboutit à une production artistique et sera conduit en étroite collaboration avec les professeurs des écoles et/ou les professeurs d'éducation musicale et chant choral participants.

- ✓ Pour les projets avec les partenaires suivants : **(prévoir un lien pour avec le dispositif de référence de chaque partenaire)**

Chœur de Région SUD / Festival d'Aix / Musicatreize / Opéra de Marseille / 6MIC (salle de musiques actuelles du Pays d'Aix :

- ✓ Inscriptions ou renseignements : suivre les instructions précisées dans le descriptif du projet du partenaire disponible sur le site de la DAAC. **(toutes les inscriptions se font via la DAAC)**

Pour les projets avec les Conservatoires – CRR – CRC et CRI / etc.

- ✓ Les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés intéressés s'informent auprès des structures culturelles.

Pour tout complément d'information sur ce module contacter : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

MODULE 3 - Projet choral fédérateur de réseau(x) en regroupement

Au sein d'un réseau ou en inter-réseaux, des écoles, collèges et/ou lycées conviennent d'un projet choral en regroupement. Les compétences et les ressources sont mutualisées. Des temps d'échanges et de travail communs sont nécessaires aux équipes pédagogiques pour élaborer et mettre en œuvre le projet artistique. Ce type de projet nécessite une coordination au sein du groupe et l'élaboration d'un cahier des charges partagé où seront notamment précisés l'organisation prévue, le rôle de chacun et les temps forts de l'année.

- ⇒ **Pour le 1^{er} degré** : Les conseillers pédagogiques en éducation musicale peuvent accompagner la démarche du projet choral. *Les enseignants du 1^{er} degré se réfèrent à l'organisation proposée par la DSDEN de leur département.*
- ⇒ **Pour le 2nd degré** :
- a) L'expérience et le savoir-faire acquis dans le cadre *des rencontres chorales du 1^{er} degré et du Festival Choral Académique pour le 2nd degré*, mis en œuvre depuis de nombreuses années, devraient permettre aux groupes expérimentés, une autonomie dans la mise en œuvre du projet artistique.
 - b) Dans les autres cas, la responsable du domaine musique à la DAAC peut accompagner la démarche du projet choral en regroupement, conseiller des partenaires et salles de spectacle, rappeler les responsabilités des organisateurs et aider à la coordination du concert.

Dans les deux cas, les équipes pédagogiques pourront s'appuyer sur **le livret d'accompagnement**. ([lien à prévoir](#))

En outre, les associations départementales des chorales scolaires peuvent également apporter leur aide par une mise à disposition d'outils pédagogiques (répertoires chorals - prêt de matériels disponibles). Pour bénéficier de ce soutien, les établissements scolaires adhèrent à l'association *via un bulletin d'adhésion*.

En fonction de l'ambition des projets artistiques et du répertoire, une formation dans le cadre du PAF de la D.A.A.C. pourra être proposée. Les coordonnateurs devront alors se rapprocher de la responsable du domaine Musique à la DAAC pour étudier la faisabilité dès l'année précédente.

Pour rappel, dans le département des Bouches du Rhône, autant que possible, les collèges peuvent solliciter un PAME pour l'accompagnement du projet partenarial entrepris (2020-2021) : PAME « projets culturels et artistiques »

<https://www.departement13.fr/les-actions-educatives/le-dispositif-pame/>

Pour un accompagnement et une valorisation des actions, les écoles et les établissements sont invités à faire connaître leur projet artistique choral pour 2020-2021, à l'adresse : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

MODULE 4 - Un projet choral fédérateur départemental organisé par l'académie d'Aix-Marseille avec le soutien des associations chorales départementales.

L'IA-IPR d'éducation musicale et chant choral et la DAAC, avec le soutien des associations départementales des chorales scolaires, proposent un projet artistique inter-établissements fédérateur et ambitieux chaque année. Ces projets sont coordonnés et accompagnés par les professeurs relais des chorales missionnés par la DAAC.

Propositions 2020-2021

AVAMMS 04 : Bienvenue à Broadway !

Report et développement du projet départemental 2019-2020

Contacts : Professeurs relais chorales :

Responsable artistique : francoise.le-goff1@ac-aix-marseille.fr / Coordinatrice : isabelle.fournie@ac-aix-marseille.fr

CENTRES MUSICAUX DES HAUTES ALPES : Les migrants

Report et développement du projet départemental 2019-2020

Contacts : Professeurs relais chorales :

Responsable artistique : marie-eve.favre@ac-aix-marseille.fr / Coordinatrice : cecile.moutte@ac-aix-marseille.fr

ACCORDS13 : 2 programmes sont proposés :

- **VOX IN THE BOX** – Orlando Cesaro sous la direction de David RICHARD – Report et développement du projet départemental 2019-2020

Création originale d'Orlando Cesaro de 45 MN pour chorale à 2 voix, hybride, autant électro qu'orchestrale qui revisite l'univers des jeux vidéo depuis des pastiches de musique de jeux populaires jusqu'à une vision plus personnelle du média. Orlando Cesaro est professeur d'éducation musicale et depuis 2016, compositeur sur des émissions de divertissements diffusées sur M6. En 2019, la DAAC par l'intermédiaire des Centres Musicaux de Vaucluse, lui commande une œuvre chorale pour les scolaires, orientée vers les musiques électroniques. Il crée alors le spectacle "Vox in the Box". Le spectacle dirigé par David Richard sera donné dans la nouvelle salle des musiques actuelles d'Aix en Provence: la 6MIC.

Toute la présentation du projet est disponible à l'adresse suivante:

https://padlet.com/laetitia_alliez/pusdr9pavw4b

- **On n'arrête pas les oiseaux – Daniel Beaume**

Véritable Odyssée des temps modernes, le spectacle évoque le parcours d'un jeune qui poussé par la nécessité à quitter son pays est confronté à un parcours jalonné d'aléas, d'obstacles, de découvertes et de rencontres...un chemin qui lui permettra de construire une nouvelle vie.

Spectacle choral écrit et composé par Daniel BEAUME

17 chansons dans des styles musicaux variés qui permettent d'aborder le gospel, le blues, les musiques du monde et des thèmes d'œuvres classiques – Ecriture chorale à 2 et 3 voix, récitant et un ensemble de quatre instruments.

Direction artistique Claire Annie MAIZIERES

Deux réalisations prévues à Aix en Provence et à Marseille en juin 2021

La participation au projet prévoit :

- 3 répétitions inter-établissement et une générale-concert qui seront organisées de façon à limiter les déplacements
- le projet est proposé aux chorales de collège et de primaire
- La possibilité de participer à un travail interdisciplinaire donnant lieu à une exposition virtuelle.
- l'Inscription au dispositif et adhésion à l'association support à partir de juin 2020

Contacts : Professeurs relais chorales :

Responsable artistique laetitia.alliez@ac-aix-marseille.fr / Coordinatrice : elyne.letaille@ac-aix-marseille.fr

Centres musicaux de Vaucluse : VOX IN THE BOX – Orlando Cesaro sous la direction de David RICHARD – Report et développement du projet départemental 2019-2020

4 lieux de concerts (à confirmer) : La Cigalière (Bollène) – Sorgues – Montfavet (avec 1 des concerts en partenariat avec le Festival « Haut les Chœurs »)

Contacts : Professeurs relais chorales :

Responsable artistique : nathalie.bideaux@ac-aix-marseille.fr / Coordinatrice : alice.establet@ac-aix-marseille

La structuration de ce module vise une démarche d'accompagnement et de formation des enseignants dans les divers aspects du processus d'un projet artistique choral inter-établissements ou inter-cycles : de sa conception à sa mise en œuvre, de la responsabilité des personnes engagées à la qualité éducative, pédagogique et artistique du projet. Les enseignants inscrits dans ce dispositif seront acteurs à chaque étape du projet.

- ⇒ Le répertoire et le matériel pédagogique seront transmis dès confirmation de la participation de l'établissement au projet.
- ⇒ En étroite collaboration avec l'IA-IPR d'éducation musicale et chant choral, la DAAC et l'association départementale concernée accompagnent l'équipe inter-établissements constituée sur l'ensemble du processus du projet. Pour ce faire :
 - Une formation associée est inscrite au PAF de la DAAC (public désigné)
 - Un coordonnateur départemental, professeur recruté et missionné par la DAAC guide, en étroite relation avec l'association départementale, l'organisation du projet
 - Un responsable artistique départemental recruté et missionné par la DAAC travaille avec l'équipe constituée le répertoire, les pistes pédagogiques et artistiques qu'il sous-tend pour lui donner une envergure et un rayonnement remarquables. Il pourra apporter ses conseils en matière de direction de chœur, observer ou intervenir dans les chorales qui participent en fonction des besoins, voire être le directeur artistique du projet.
- ⇒ L'association départementale des chorales scolaires est l'organisateur légal du concert.
- ⇒ Chaque établissement établit une convention avec l'association organisatrice, apporte une contribution financière de 400€ pour la mise en œuvre du projet et adhère à l'association
- ⇒ Les transports nécessaires au projet sont à la charge de l'établissement scolaire.
- ⇒ L'entrée du concert organisé par l'association départementale support est payante : à titre indicatif, tarif 2020 = 5 € le billet.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au dispositif seront possibles dès réception du courrier de M. le recteur envoyé aux établissements lors de la reprise progressive des cours.

Le formulaire d'inscription sera accessible à l'adresse suivante : <http://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkjj/k/vYCgVhU>

Toutes les informations relatives aux dispositifs sont publiées sur la page dédiée du site de la DAAC : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10585734/fr/inscription-aux-dispositifs-2020-2021

Dès que le comité de pilotage de ce dispositif pourra se réunir, il validera la liste des classes sélectionnées, et un mail informera les établissements dont l'inscription a été retenue.

ATTENTION : Veuillez prendre en considération que seul l'usage de l'adresse électronique académique est autorisé par la RGDP. Pensez à vérifier régulièrement votre boîte mail académique.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, la mise en œuvre du dispositif est susceptible de subir des modifications.

CONTACTS - INTERLOCUTEURS

1er degré

Zone	CPEM DSDEN13	Mèl professionnel
AIX EN PROVENCE	Corinne Pruet	corinne.pruet@ac-aix-marseille.fr
ETANG DE BERRE	Sandrine Roesch	sandrine.roesch@ac-aix-marseille.fr
CPEM DSDEN 84	Hervé Delsert	herve.delsert@ac-aix-marseille.fr
CPEM DSDEN 04	Loic Raujouan	ce.cpdem04@ac-aix-marseille.fr
CPEM DSDEN 05	Laurent Harduin	laurent.harduin@ac-aix-marseille.fr

2nd degré

Sandrine Petrali IA-IPR Éducation musicale et chant choral	sandrine.petrali@ac-aix-marseille.fr
Isabelle Tourtet Responsable du Domaine Musique à la DAAC	isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr
Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle	daac@ac-aix-marseille.fr

Associations départementales des chorales scolaires affiliées à la fédération académique des chorales scolaires l'Union EMC

Alpes de Haute Provence / AVAMMS 04 – Siège social Collège Gassendi

Président : Joseph Puccini
Trésorière : Cécile Pagès = pages.cecile@free.fr
Secrétaire- Dominique Berger-Coulon

Bouches du Rhône / ACCOrDS 13 – Siège social Collège de Trets

Président et contact : Jean-Michel Legras – 07 61 1847 00
Trésorière : Evelyne Letaille - 06 17 69 13 64 - evelyne.letaille@orange.fr

Hautes-Alpes / Centres musicaux des Hautes Alpes – Siège social Collège de Tallard

Présidente : Michel Charlet, Principal de Tallard
Secrétaire : Cécile Sampsoni – 06 09 47 60 34 - csampsoni.mauzan@orange.fr
Trésorier : Silvain Mourard - silvain.mourard@wanadoo.fr <silvain.mourard@wanadoo.fr>
Contact : csampsoni.mauzan@orange.fr

Vaucluse / Centres musicaux de Vaucluse – Siège social Collège de Cabrières d'Avignon

Présidente : Alice Establet -06 34 03 67 00 - establet84@free.fr <establet84@free.fr>
Secrétaire : Sophie Miqueu – 06 62 43 57 05 - sophie miqueu <sophie.miqueu@hotmail.fr>
Trésorière : Nathalie Bideaux – 06 85 84 86 53 - natbideaux@yahoo.fr